

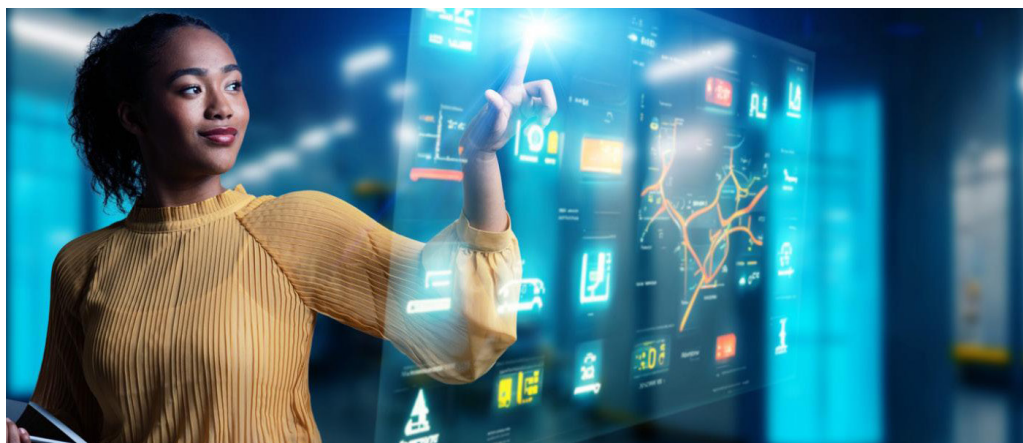
MUFID NEWS

Une publication de MUFID UNION, Bulletin d'information n°007 - janvier 2024

■ Interconnexion du réseau des MUFID

Une nouvelle version de CloudBank en cours de test à MUFID Union

Après validation de cette nouvelle version, le déploiement se fera dans les MUFID en parallel run.



Extension du réseau.

La MUFID Balatchi obtient son agrément

Dans ce numéro

Le Conseil de Surveillance s'est réuni **2**

La 14^e session du Conseil d'Administration s'est tenue **3**

Interview: Elvis KENMOE Chef du Département du Contrôle Permanent **4**

Action sociale de la MUFID Santchou **6**

Mufid magazine le 1^{er} N° sous presse **6**

Le projet de déploiement du nouveau core banking et d'interconnexion du réseau des MUFID se poursuit. Les équipes de l'éditeur (INET) et de MUFID Union continuent de travailler d'arrache-pied pour l'adaptation du logiciel CloudBank aux spécificités du réseau des MUFID. La nouvelle version du logiciel en cours de test a été livrée le 28 janvier 2024. Après validation de cette nouvelle version le cas échéant, elle sera déployée dans les MUFID en parallel run. Selon les responsables de la Direction des Systèmes d'Information, l'objectif est de rapidement faire sortir les MUFID pilotes de la phase de parallel run et lancer le déploiement dans les autres MUFID.

Les Administrateurs lors de la session du Conseil d'Administration du 28 décembre 2023, ont demandé au Directeur

Général de MUFID Union de tout mettre en œuvre pour que le nouveau core banking soit déployé dans le réseau des MUFID suivant le plan d'action prévu pour 2024 afin de répondre aux attentes des mutualistes qui s'impatientent. Dans le souci d'accélérer et de dynamiser le processus, plusieurs informaticiens et comptables ont été recrutés pour renforcer l'équipe du projet.

Dans le cadre du suivi du projet, une réunion virtuelle a été organisée en date du 10 janvier 2024, avec les MUFID pilotes qui fonctionnent en parrallel run. Il était question de faire le point sur l'état d'avancement de l'adaptation et de la stabilisation du nouveau core banking aux spécificités du réseau des MUFID, évaluer la situation des contrôles et la comparaison des états produits dans les deux CBS, planifier les prochaines étapes.

■ **Le conseil de surveillance a siégé**

Le 30 janvier 2024 s'est tenue dans la salle de réunion de la succursale MUFID Union de Yaoundé, une réunion du Conseil de Surveillance de MUFID Union, présidée par M. DIAYO Augustin qui assure l'intérim à la présidence dudit Conseil. Au cours des travaux, les membres du Conseil de Surveillance ont entre autres (i) Examiner le rapport d'activités 2023 de MUFID Union ; (ii) Examiner les indicateurs de performance du réseau des MUFID au courant de l'année 2023; (iii) Analyser le projet de rapport d'audit interne de MUFID Union, (iv) Analyser les rapports de contrôle et d'audit interne des MUFID affiliées ainsi que la cartographie des risques du réseau,



(v) Examiner les portefeuilles des crédits à MUFID Union et dans les MUFID affiliées, (vi) Examiner le plan d'action et le budget 2024 de MUFID Union.

Au cours de cette même session, les membres ont désigné M. DIAYO Augustin comme Président par intérim du Conseil de Surveillance suite à l'indisponibilité de M. NGATCHOU Gilles. M. WAMBO FAMDJIE Joseph a été désigné comme rapporteur par intérim.

■ **Une réunion du comité de rémunération tenue**

Le 27 décembre 2023 s'est tenue dans la salle de réunion de MUFID Union à Yaoundé, une réunion du Comité de Rémunération et de Suivi de la Gestion des Ressources Humaines (CRSGRH) de MUFID Union présidée par son Président, M. NGOME Oscar. Au cours des travaux, les membres du Comité ont entre autres (i) Examiner l'état d'exécution des résolutions prises lors de la réunion du 30/03/2023; (ii) Examiner l'état du personnel à MUFID Union; (iii) Examiner une vingtaine de livrables du consultant RH (dont notamment le Manuel de gestion

des ressources Humaines dans le réseau des MUFID ; les Règlements Intérieurs de la Direction Générale des MUFID et de MUFID Union; le Manuel de Gestion des RH de MUFID Union ; le Manuel de Gestion des recrutements et intégration dans le réseau MUFID; la Procédure de gestion de la performance; le Manuel d'évaluation des Administrateurs, etc.). Il a été demandé de finaliser le manuel de gestion des ressources humaines en l'adaptant davantage aux spécificités des MUFID.

Extension du réseau des MUFID

■ **La MUFID Balatchi obtient son agrément**

Le 19 janvier 2024, le Ministre des Finances a signé l'arrêté n°0000036, portant agrément de la Mutuelle Financière de Développement de Balatchi, comme établissement de microfinance de 1^{ère} catégorie affilié au réseau MUFID. Deux autres arrêtés ont été signés le même jour l'un portant agrément de Mme YEMENE MANTO Christelle en qualité de Directeur Général de la MUFID Balatchi et l'autre portant agrément de M. TOUKAM Emmanuel en

qualité de Commissaire aux comptes de la MUFID Balatchi.

Nul doute que le Président du Conseil d'Administration M. FOKOU Joseph et ses équipes travaillent d'arrache-pied en vue de l'ouverture officielle des portes de la MUFID Balatchi que les populations de cette localité située dans la commune de Mbouda, Département des Bamboutos dans la région de l'Ouest attendent avec impatience.

■ **Avis conforme pour la MUFID Baleng**

Le 19 décembre 2023, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) réunie en session ordinaire à Douala a signé la décision D-2023/318 portant avis conforme en vue de l'agrément de la MUFID Baleng comme établissement de microfinance de 1^{ère} catégorie affilié au réseau MUFID. Trois autres décisions (D-2023/319, D-2023/320, D-2023/321) ont été signées le même jour portant avis conforme en vue de l'agrément de M. FOTSING SADIO Guy

Cédric, TATSINKOU WAWO Ferdinand et le cabinet CAFEX NOUBISSI respectivement comme Directeur Général, Directeur Général Adjoint et Commissaire aux comptes de la MUFID Baleng. Nul doute que ces agréments seront délivrés incessamment par le Ministère des Finances afin de permettre au Président du Conseil d'Administration (Pr NEMBOT Luc) de cette institution d'œuvrer pour l'ouverture des portes.

Agrément des dirigeants

Le Directeur Général de la MUFID F4, les Directeurs Généraux Adjointes des MUFID Fongo-Tongo, Niété et Doumbouo sont désormais en conformité avec

la réglementation après la signature de leurs arrêtés d'agrément signés par le Ministre des Finances le 19 janvier 2024.

5 axes stratégiques adoptées pour les actions de 2024



Au cours des travaux, les Administrateurs ont également validé une cinquantaine de procédures et politiques applicables dans le réseau des MUFID

Le 28 décembre 2023 s'est tenue dans la salle de réunion du MANSEL HOTEL à Yaoundé, la 14^e session du conseil d'administration de MUFID Union. La Réunion s'est tenue sur convocation de M. ALLY IBRAHIM, Président du Conseil d'Administration de MUFID UNION, qui l'a présidée. Dr. Justin BOMDA, Directeur Général de MUFID Union, rapportait les points inscrits à l'ordre du jour. Au cours des travaux, les Administrateurs après avoir pris acte de l'état de mise en œuvre du plan d'action et de l'état d'exécution du budget 2023, ont adopté le plan d'action 2024 et son budget.

Le plan d'action 2024 est bâti au tour des cinq principaux axes stratégiques de développement de MUFID Union qui ont été adoptés lors de l'Assemblée Générale de MUFID Union du 24 octobre 2023. Ces axes stratégiques sont :

1. Renforcer la gouvernance à MUFID Union et dans les MUFID affiliées ;
2. Déployer efficacement le nouveau core banking, l'interconnexion et la transformation digitale dans le réseau des MUFID ;
3. Renforcer le dispositif de contrôle interne et de contrôle de gestion dans le réseau des MUFID, afin de mieux gérer les risques, être

en conformité avec la réglementation et les normes prudentielles en vigueur, et atteindre les standards pour ce qui est des ratios de gestion ;

4. Développer de manière significative et assainir efficacement le portefeuille de crédits dans le réseau des MUFID, tout en mettant un accent sur le financement agricole, et ;
5. Développer efficacement les activités commerciales et marketing pour étendre le réseau et améliorer significativement la rentabilité de MUFID Union et des MUFID affiliées.

Au cours des travaux, les Administrateurs ont également validé une cinquantaine de procédures et politiques applicables dans le réseau des MUFID. Ils ont pris acte de la signature de la convention de partenariat avec la SODECOTON et autorisé le Directeur Général à signer la convention de partenariat avec BGFIBank, à poursuivre les négociations avec la DGRV allemande en vue de la signature de la convention pour la deuxième phase du projet. Ils ont autorisé le Directeur Général à poursuivre les négociations avec le FODECC, l'UCCAO, la CNPC-C, en vue de la signature des conventions de partenariat dans le meilleur intérêt de MUFID Union et des MUFID affiliées.

Nous mettons tout en œuvre pour que les états financiers soient produits dans les délais

Chef de Département de Contrôle Permanent à MUFID Union, il coordonne la production des états financiers dans le réseau des MUFID et décrypte ici les contours et les enjeux de cet exercice qui est une exigence réglementaire

Qu'entend-on par états financiers et pourquoi a-t-on obligation de les produire ?

Les états financiers sont des documents comptables qui donnent des informations sur la situation d'une entreprise. Les états financiers sont une représentation structurée des événements affectant une entreprise ou une organisation, et des transactions réalisées par celle-ci. Leur objectif est de fournir des informations sur la situation financière, la performance, et les flux de trésorerie d'une entreprise, ces informations étant utiles à une gamme d'utilisateurs lors de leur prise de décisions économiques.

Les états financiers servent ainsi à comparer dans le temps la performance d'une entreprise par rapport à ses performances passées, mais aussi par rapport à d'autres entreprises.

Dans le référentiel international les états financiers comprennent le Bilan, le compte de résultat, l'état de



Elvis **KENMOE**

Chef du Département du Contrôle Permanent

variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie, et les annexes qui font partie intégrante des états financiers. Les annexes contiennent un résumé des principales méthodes comptables, certaines autres informations explicatives, ainsi que tout autre document utile à la compréhension des comptes.

Ces documents forment un tout indissociable.

Les MUFID ont obligation de produire également leurs états financiers pour respecter les exigences réglementaires (déclarations SESAME sur une base trimestrielle à la COBAC) et fiscales (Déclarations Statistiques et Fiscales sur une base annuelle au fisc).

Quel rôle joue MUFID Union dans la production des états financiers des MUFID affiliées ?

Je dois d'abord préciser que chaque MUFID a la responsabilité de la production de ses états financiers et MUFID Union en tant qu'organe faîtière apporte son

assistance technique et veille à ce que tout se fasse selon les règles de l'art.

MUFID Union intervient à 05 niveaux :

1. La préparation des travaux de fin d'exercice dans le réseau à travers l'organisation des ateliers de formations des comptables des MUFID pendant lesquelles sont présentées les innovations fiscales de la loi des finances, les Directives relatives aux opérations qui seront effectuées dans les différentes classes de comptes lors des travaux d'arrêté des comptes, les techniques de montage des états financiers suivant le PCEMF et les techniques de montage de la DSF ;
2. La supervision comptable des travaux d'inventaire et de production des états financiers et Déclaration Statistiques et Fiscale : Chaque MUFID est assistée par un Contrôleur de MUFID Union qui supervise les travaux d'arrêtés des comptes et d'inventaire et apporte l'assistance technique nécessaire dans la validation des comptes afin de se rassurer que tous les comptes soient justifiés. Les contrôleurs de MUFID Union s'assurent que toutes les écritures d'inventaires ont été bien comptabilisées et contrôlent la balance après inventaires. Ils contrôlent également les états financiers et Déclaration Statistiques et Fiscales montées par les MUFID affiliées afin de s'assurer que toutes les erreurs sont corrigées et que la déclaration est faite en ligne dans les délais (15 mars) ;
3. Le contrôle informatique et les clôtures des comptes : Les informaticiens de MUFID Union apportent l'assistance technique nécessaire notamment dans la clôture de l'exercice, le contrôle informatique et le calcul des intérêts créditeurs et débiteurs ;
4. La prise en compte des observations des commissaires aux comptes après certification : Une fois les états financiers certifiés par les commissaires aux comptes, les contrôleurs de MUFID Union s'assurent que toutes les modifications effectuées par le commissaire aux comptes sont prises en compte par les MUFID et que les déclarations correctives sont effectuées par les MUFID aux impôts et à la COBAC.
5. La production des comptes combinés du réseau : les états financiers certifiés des MUFID permettent à MUFID Union de produire les comptes combinés du Réseau des MUFID conformément à la réglementation en vigueur.

Pensez-vous que toutes les MUFID produiront leurs états financiers dans les délais réglementaires ?

OUI, ces délais seront respectés si les parties prenantes respectent les directives suivant la lettre réf : 930 /DG/ MU/2023 signée par le Directeur Général de MUFID

Union le 25 novembre 2023. Au niveau de MUFID Union, toutes les équipes sont mobilisées et nous mettons tout en œuvre pour que les états financiers soient produits dans les délais.

Que risque-t-on en cas de non-production des états financiers dans les délais ?

Au niveau du régulateur : En cas de non transmission des états, les astreintes prévues par la réglementation sont applicables notamment le règlement COBAC R-2018/02 relatif aux modalités de calcul des astreintes appliquées pour non-respect des injonctions de la commission bancaire de l'Afrique Centrale « Lorsque la COBAC décide d'adresser une injonction à un établissement, elle fixe dans la même décision le montant, par jour de retard, de l'astreinte encourue par l'établissement assujetti en cas non-respect de l'injonction au terme de l'échéance fixée.

Le montant de l'astreinte, par jour de retard, est de 0,0025 % du Produit Net Financier (PNF) du dernier exercice certifié pour les établissements de microfinance, sans pouvoir être inférieur à 30 000 FCFA ni supérieur à 750 000 FCFA. »

Au niveau de l'autorité monétaire : la déclaration tardive de la DSF est pénalisée à 1 000 000 de FCFA (Article 24 CGI).

De façon générale, quels conseils pouvez-vous prodiguer pour faire face aux contraintes et pour une production efficiente des informations financières?

Comme conseil, je dirais que pour une production efficace des états financiers, il faut :

- Un strict respect des principes comptables et recommandations du PCEMF
- Un strict respect des procédures comptables
- Un bon système d'archivage
- Une bonne organisation du travail
- Un respect des directives en matière des travaux d'inventaire (de la classe 1 à la classe 9 de la balance)
- Une bonne utilisation des 4 méthodes de justifications des comptes (vérification de l'existence, décomposition, cohérence et rapprochement).
- Une parfaite utilisation des tableaux de correspondance du PCEMF.



Action sociale

Ecole publique groupe 1 de Santchou en cours de rénovation

La MUFID Santchou a entrepris de rénover l'école publique groupe 1 de Santchou qui était totalement en ruine. Il s'agit d'un chantier important qui rentre en droite ligne des missions de l'institution financière de la localité, celles d'être un acteur majeur du développement communautaire. Et nul doute que la scolarisation des enfants constitue un enjeu majeur pour le développement communautaire. La cérémonie de rétrocession du bâtiment rénové est programmée pour le vendredi 16 février 2024.

Nous y reviendrons dans le prochain N°



MUFID MAGAZINE

Décembre 2023

LE MAGAZINE DES MUTUALISTES

RÉSEAU MUFID
4 ANS PLUS TARD



Organisation,
Fonctionnement
Valeurs et mission
Parcours
Réalizations
Impact
Projets et ambitions
d'un **modèle devenu
tout un label.**



MUFID MAGAZINE

Le Magazine du réseau des MUFID

Trimestriel d'information, de formation sur la microfinance, l'agriculture, la microentreprise et le développement.

Une publication de MUFID Union

Déjà sous presse, le numéro sera disponible cette semaine.

MUFID NEWS

Bulletin d'information du réseau des MUFID

**Une publication de
MUFID UNION**

Directeur de Publication
Dr Justin BOMDA

Rédacteur en chef
Dubois Elie KEMGANG

Pour toute contribution

Contacts: 674 25 19 86

E-mail: info@mufidunion.com

www.mufidunion.com



L'ASSURANCE
QUI ME DONNE LE CHOIX.

Sanlam | Cameroun
Vivez en toute confiance